

générale, le Collège suit l'avis du comité d'art urbain. Les propos de Mme Nagy ne reflètent donc pas la réalité.

Question orale de Mme Nagy concernant « l'autorisation des Apéros Urbains au sein du Bois de la Cambre ».

Mme Nagy.- Le Collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de Bruxelles a donné son autorisation au déroulement des Apéros Urbains dans le Bois de la Cambre, ce 26 août 2011. Cette autorisation a été donnée après un avis de principe favorable du comité de gestion et a été accompagnée d'une série de conditions. Il est vrai qu'il est parfois difficile de choisir entre organisation d'événements dans la Ville et préservation des espaces verts. Mais dans le cas du Bois de la Cambre, il est primordial de tenir compte de son caractère d'espace Natura 2000, ainsi que de son mauvais état d'entretien général et de la convention liant Beliris et la Ville de Bruxelles. J'aimerais vous poser une série de questions :

Quel a été l'avis du service des espaces verts quant à l'organisation de cet événement ?

L'organisation d'un tel événement est-elle conforme à la convention d'entretien passée entre Beliris et la Ville de Bruxelles pour la gestion du Bois de la Cambre?

Ce type d'événement ne risque-t-il pas d'endommager sérieusement l'espace du Bois de la Cambre qui se trouve déjà dans un mauvais état ?

Sur quels arguments était fondé l'accord que le Collège des Bourgmestre et Échevins a donné aux Apéros Urbains ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Mampaka.

M. Mampaka, échevin.- À la suite d'une interpellation de votre groupe, nous avons décidé de ne plus organiser les Apéros Urbains dans le Parc de Bruxelles. Nous avons demandé aux organisateurs de nous proposer d'autres lieux, cela afin de limiter les nuisances infligées aux riverains. Cette année, ils se proposaient

d'organiser l'événement dans le Bois de la Cambre, sur la pelouse des Anglais. Nous avons refusé. L'accord Beliris est très précis : des manifestations de loisir peuvent être organisées dans le Bois de la Cambre, sous une série de conditions, notamment au carrefour des Attelages. Or ce dernier est en cours de réaménagement. Malgré l'avis mitigé du service des espaces verts, nous avons donné notre accord. Les organisateurs ont versé 2.500 € de caution, qui leur seront rétrocédés, car aucun dégât n'a été constaté ; ils ont payé 5.000 € de redevance pour pouvoir occuper le parking situé devant les Jeux d'hiver. La manifestation s'est parfaitement déroulée et a généré 5.000 € de recettes pour la Ville. Nous n'avons pas d'autre possibilité pour l'organisation de cet événement.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Je remercie l'échevin pour sa réponse et pour l'attention qu'il accorde à mes interventions. Selon moi, si les animations sont souhaitables et génèrent des recettes pour la Ville, les contraintes environnementales doivent toutefois être respectées. Je note que l'avis du service des espaces verts était « réservé ». Cela signifie-t-il « positif » ou « négatif » ?

M. Mampaka.- Son avis était mitigé.

Mme Nagy.- J'espère qu'à l'avenir, les décisions du Collège seront conformes à l'accord Beliris. Je crains que des dégâts collatéraux n'aient été engendrés par le stationnement des véhicules. Je reviendrai sur ce sujet lorsque le bilan de la manifestation aura été dressé. Je vous engage à rechercher des endroits qui permettront à cette manifestation de se dérouler sans nuisances pour les riverains.

M. Mampaka.- L'avis négatif du service des espaces verts visait essentiellement le déroulement de la manifestation sur la pelouse des Anglais, et non sur le parking.

Mme Nagy.- Pourquoi ne pas envisager l'organisation de cet événement sur l'hippodrome de Boitsfort ?

M. le Bourgmestre.- Nous risquerions des incidents intercommunaux... L'entrée

de l'hippodrome est située sur notre territoire, mais pas l'hippodrome lui-même.

**Question orale de Mme Nagy concernant « l'aménagement des boulevards
du centre en faveur des cyclistes »**

M. le Bourgmestre.- Madame Nagy, votre question n'est-elle pas redondante, après l'intervention publique portant sur le même sujet ?

Mme Nagy.- Je souhaiterais vous entendre sur la possibilité d'aménager un parc sur le boulevard Anspach. Cette proposition du Bral mérite d'être étudiée pour une zone qui ne compte aucun espace vert. Le cahier des charges élaboré pour les boulevards du centre pourrait-il intégrer la création d'un parc urbain sur une partie de ces boulevards ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- Il est encore trop tôt pour se prononcer. Notre objectif prioritaire est de remettre en valeur les boulevards du centre, leurs commerces et leur bâti. Nous envisagerons la meilleure formule pour atteindre cet objectif.

M. le Bourgmestre.- Je vous annonce qu'un magistrat est présent sur l'avenue du Port et qu'il y a interdit le lancement des travaux. Demain, le parquet auditionnera l'entrepreneur et il y aura saisie des arbres abattus. Si ce dossier avait été traité par la Ville, au moins y aurait-il eu concertation publique...

(Brouhaha)
